

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31245**

Intitulé

Expert de la performance industrielle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut valessentia

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315n Etudes et prévisions, établissement de stratégies

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Expert de la performance industrielle effectue les activités suivantes:

- Déployer et piloter les démarches d'amélioration continues concourant à la performance de l'entreprise par la réduction permanente des dysfonctionnements et la création de valeur ajoutée
- Garantir le maintien de la performance à long terme en prenant en compte la santé au travail et le vieillissement des salariés
- Maintenir dans l'emploi les personnels vieillissants ou les personnes atteintes d'incapacités physiques
- Accompagner les directions RH dans la réponse aux obligations légales en termes de santé au travail.
- Accompagner les dirigeants dans la recherche de la meilleure performance industrielle

Le titulaire est capable dans un environnement pouvant nécessiter la maîtrise de la langue anglaise de:

- Former et entraîner les équipes à l'application des outils et méthodes du Lean management. Former des référents de l'entreprise (management, personnel du service santé sécurité) à l'ergonomie et l'ergomotricité
- Superviser les actions d'amélioration en appliquant les outils et méthodes du Lean management
- Diagnostiquer la performance des processus de valeur ajoutée
- Définir les actions de progrès pour éliminer les dysfonctionnements
- Valider l'efficacité des actions entreprises par des indicateurs de performance
- Confirmer l'appropriation des méthodologies par les acteurs impliqués dans les plans d'action
- Standardiser et capitaliser les bonnes pratiques
- Mettre en œuvre les plans de progrès continus annuels
- Créer les standards gestuels qui aident les personnes à conserver les bonnes attitudes
- Superviser l'application des principes de l'ergonomie pour éliminer les situations à risque des postes de travail et pour former les salariés aux gestes corrects à utiliser
- Vérifier l'efficacité des actions réalisées à travers les indicateurs de santé au travail
- Recueillir les doléances des salariés quant à leur bien être psychique et physique
- Evaluer les risques d'atteinte à la santé physique et mentale des salariés et de mettre en place des mesures de prévention adaptées.
- Anticiper les contraintes internes (vieillesse des salariés, santé, handicap) et externes (RSE) pour adapter les plans de progrès continus.
- Définir, mettre en place et suivre les plans de progrès continus prenant en compte le vieillissement et la santé des salariés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous les secteurs économiques où il existe un système de production ou de distribution spécifique de produits : automobile, aéronautique, électronique, agroalimentaire, chimie, industrie lourde, textile, distribution, construction, biens de consommation, énergie,...., ainsi que dans le domaine de la production de services.

Les entreprises concernées sont plutôt de grande taille : multinationale, entreprises nationales, ETI, mais la certification est aussi adaptée pour des postes tenus en PME.

Il exercera ces activités en tant que :

- Responsable de projets d'amélioration continue, et de performance industrielle
- Responsable de production
- Responsable de services méthodes, moyens industriels, logistiques, qualité, maintenance
- Consultant,

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2502 : Management et ingénierie de production

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

De 3 chantiers de transformation, en fonction du contexte de l'entreprise

D'études de cas d'entreprise

D'une thèse professionnelle finale portant sur la conduite d'un plan de progrès continus

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	7 personnes dont : •2 membres de l'organisme de certification •4 membres extérieurs •Le tuteur d'entreprise du candidat à la certification
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	7 personnes dont : •2 membres de l'organisme de certification •4 membres extérieurs •Le tuteur d'entreprise du candidat à la certification
En contrat de professionnalisation	X	7 personnes dont : •2 membres de l'organisme de certification •4 membres extérieurs •Le tuteur d'entreprise du candidat à la certification
Par candidature individuelle	X	7 personnes dont : •2 membres de l'organisme de certification •4 membres extérieurs •Le tuteur d'entreprise du candidat à la certification
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	• 2 membres de l'organisme de certification • 4 membres extérieurs dont 2 sont salariés

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert de la performance industrielle (MS)" avec effet au 02 janvier 2013, jusqu'au 17 mars 2020. *A compter du 01 août 2017, à la demande de l'organisme, le label master spécialisé (MS) de la Conférence des grandes écoles (CGE) est supprimé. Toutefois, en vertu de l'article 335-6 du code de l'éducation, la promotion entrée en octobre 2016 et certifiée en juillet 2018 peuvent bénéficier du label MS.*

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel le 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'autorité responsable : Institut valessentia et de l'intitulé de la certification : Expert de la performance industrielle.

Pour plus d'informations

Statistiques :

7 certifiés par an (objectif 15 à 20)

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Institut valessentia
21, rue Hélène Andrée

78000 VERSAILLES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut valessentia
21, rue Hélène Andrée
78000 VERSAILLES

Historique de la certification :

2011 : Accréditation par la CGE du Mastère Spécialisé « Lean Management : Performance et Santé au Travail » N° 846

2015 : Renouvellement d'accréditation pour 3 ans jusqu'en août 2018 - supprimée à la demande de l'organisme le 1er octobre 2017.

Certification précédente : Expert de la performance industrielle (MS)